

AVIS D'ATTRIBUTION

MARCH2 2019-06 Acquisition de tondeuses-motoculteur pour le service espaces verts de la Ville de Mions

Le Maire de Mions,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 2122-22,

Vu le code de la commande publique ;

Vu la délibération n° 2018-044 du 31 mai 2018 par lequel le Conseil Municipal charge le Maire de prendre, par délégation, certaines des décisions prévues à l'article L. 2122-22 susvisé,

Vu l'avis d'appel public à la concurrence

Vu le rapport d'analyse des offres,

Décide :

Article 1 :

dans le cadre de sa délégation, de conclure le marché relatif à l'Acquisition de tondeuses-motoculteur pour le service espaces verts de la Ville de Mions avec la société pour les lots suivants et selon les modalités détaillées comme suit :

Lots	Entreprises attributaires	Montant du Marché	Montant de reprise du Matériel
Lot 1 : Acquisition de tondeuses	BRIQUET MOTOCULTURE 9 rue des Plattières 38300 Nivolas Vermelle	28 530 € HT	1 500 € HT
Lot 2 : Acquisition d'un motoculteur professionnel	BRIQUET MOTOCULTURE 9 rue des Plattières 38300 Nivolas Vermelle	940 € HT	/

Article 2 :

Chaque marché correspondant à un lot, prend effet à compter de sa date de notification.